

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE
DES ACTIONNAIRES (l' « Assemblée Générale »)



D' EUROFINS SCIENTIFIC S.E.

Société Européenne

23, Val Fleuri, L-1526, Luxembourg

Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg : B 167775

(la « Société »)

QUI SE TIENDRA LE JEUDI 25 AVRIL 2019 à 17h30 (heure de Luxembourg)

au Double Tree by Hilton Luxembourg

12, rue Jean Engling

L-1466 Luxembourg (Dommeldange)

Grand-Duché de Luxembourg

Identification de l'actionnaire:

Nom, prénom, adresse, dénomination, siège social

Date et signature

Choisissez une des 3 possibilités offertes en cochant la case correspondante, puis datez et signez dans l'encadré ci-dessus (en haut à droite)

Option 1. PARTICIPATION. Je désire participer et assister personnellement à l'Assemblée Générale.

Option 2. PROCURATION. Je n'assisterai pas personnellement à l'Assemblée Générale mais je donne irrévocablement pouvoir

au Président Directeur Général de la Société, Monsieur Gilles Martin, pour participer et voter en mon nom et comme il le jugera approprié sur toutes les résolutions de tous les points l'ordre du jour ainsi que sur toutes modifications ou sur toutes nouvelles résolutions qui seraient valablement présentées l'Assemblée Générale, à moins qu'un mandataire différent ne soit désigné ci-après :

à

* Indiquer le nom, prénom et l'adresse du mandataire que vous désignez si vous ne voulez pas confier le mandat au Président Directeur Général de la Société, Monsieur Gilles Martin.

Si des amendements ou des nouvelles résolutions étaient proposés, je donne pouvoir irrévocable à mon mandataire, pour participer et voter en mon nom et selon son choix à l'Assemblée Générale, à moins que je ne coche la case ci-dessous qui est valable uniquement pour des amendements ou des nouvelles résolutions :

«Je m'abstiens»

Option 3. VOTE PAR CORRESPONDANCE. Je n'assisterai pas l'Assemblée Générale. Je vote par correspondance et donne irrévocablement pouvoir au Président Directeur Général de la Société, Monsieur Gilles Martin, avec les instructions de vote suivantes :

| Résolutions | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 |
|-------------|---|---|---|---|---|---|---|---|---|----|----|----|----|
| Pour | | | | | | | | | | | | | |
| Contre | | | | | | | | | | | | | |
| Abstention | | | | | | | | | | | | | |

Si des amendements ou des nouvelles résolutions étaient proposés, je donne pouvoir irrévocable au Président Directeur Général de la Société, Monsieur Gilles Martin, pour participer et voter en mon nom et selon son choix à l'Assemblée Générale, à moins que je ne coche la case ci-dessous qui est valable uniquement pour des amendements ou des nouvelles résolutions :

«Je m'abstiens»

Tout formulaire en blanc sera considéré comme pouvoir irrévocable au Président Directeur Général de la Société, Monsieur Gilles Martin, pour participer et voter au nom de l'actionnaire et selon son choix à l'Assemblée Générale. Tout défaut de choix clairement exprimé pour les différentes possibilités d'instructions de vote prévues ci-dessus ou tout choix contradictoire vaudra comme choix de l'option 2 avec pouvoir irrévocable au Président Directeur Général de la Société, Monsieur Gilles Martin, de participer et voter au nom de l'actionnaire et selon son choix sur la ou les résolutions concernées à l'Assemblée Générale.

Pour les détenteurs d'actions de EUROFINS SCIENTIFIC S.E. directement inscrits dans le registre des actionnaires de la Société:

Option 1: Ce **formulaire de participation** doit être dûment complété, daté et signé et parvenir à la Société AU PLUS TARD le **11 avril 2019 à minuit** (24 heures) heure de Luxembourg (la « **Date d'Enregistrement** »), à l'adresse suivante :

OU Option 2: Pour être valable, ce **formulaire de procuration** doit être dûment complété, daté et signé et parvenir à la Société AU PLUS TARD le **19 avril 2019 à minuit** (24 heures) heure de Luxembourg, à l'adresse suivante :

OU Option 3: Pour être valable, ce **formulaire de vote par correspondance** doit être dûment complété, daté et signé et parvenir à la Société AU PLUS TARD le **19 avril 2019 à minuit** (24 heures) heure de Luxembourg, à l'adresse suivante :

Eurofins Scientific S.E.,

Att : Service AG, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg

ou par courrier électronique à l'adresse suivante :

AG2019@eurofins.com

Pour les détenteurs d'actions de EUROFINS SCIENTIFIC S.E. inscrits indirectement dans le registre des actionnaires de la Société:

Option 1: Vous devez remettre ce **formulaire de participation** dûment complété, daté et signé au dépositaire professionnel ou à l'intermédiaire financier auprès duquel vos actions sont détenues en compte. Celui-ci devra s'assurer que votre formulaire ACCOMPAGNE DU CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT parvienne à la Société AU PLUS TARD le **19 avril 2019 à minuit** (24 heures) heure de Luxembourg, à l'adresse suivante :

OU Option 2: Pour être valable, ce **formulaire de procuration** doit être dûment complété, daté et signé et parvenir à la Société ACCOMPAGNE DU CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT, AU PLUS TARD le **19 avril 2019 à minuit** (24 heures) heure de Luxembourg, à l'adresse suivante :

OU Option 3: Pour être valable, ce **formulaire de vote par correspondance** doit être dûment complété, daté et signé et parvenir à la Société ACCOMPAGNE DU CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT AU PLUS TARD le **19 avril 2019 à minuit** (24 heures) heure de Luxembourg, à l'adresse suivante :

Eurofins Scientific S.E.,

Att : Service AG, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg

ou par courrier électronique à l'adresse suivante :

AG2019@eurofins.com

IMPORTANT.- Veuillez lire les instructions figurant au verso de ce formulaire

À l'usage exclusif de la Société

| | |
|------------------|---|
| Identifiant | Inscrit chez EUROFINS SCIENTIFIC S.E. |
| Nombre d'actions | Détention dans un système de compensation ou via un intermédiaire financier |

IDENTIFICATION DE L'ACTIONNAIRE

- A.** Le signataire est prié d'inscrire correctement, dans la zone réservée à cet effet, son nom (en lettres majuscules), son prénom et son adresse. Si ces informations figurent déjà sur le formulaire, le signataire est prié de les vérifier et, éventuellement, rectifier. Pour les personnes morales, la dénomination et le siège social devront être indiqués ainsi que le nom, prénom et qualité du signataire. Si le signataire n'est pas lui-même un actionnaire (par exemple : administrateur légal, tuteur, etc.), il/elle doit mentionner son nom, prénom et la qualité avec laquelle il/elle signe le formulaire.
- B.** Pour les actions détenues par l'intermédiaire d'un système de compensation (« *clearing system* ») ou via un intermédiaire financier, le formulaire de participation doit être accompagné du CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT, indiquant le nombre d'actions enregistrées à la Date d'Enregistrement, à savoir le 11 avril 2019 à minuit (heure de Luxembourg). Le CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT doit être émis par la banque, le dépositaire professionnel de titres ou l'intermédiaire financier auprès de laquelle ou duquel l'actionnaire détient ses actions.
- C.** Un actionnaire peut se faire représenter par une personne de son choix, qui n'est pas nécessairement un actionnaire. Sous réserve du respect des obligations de déclaration de seuil prévues par la loi luxembourgeoise du 11 janvier 2008 relative aux obligations de transparence concernant l'information sur les émetteurs dont les valeurs mobilières sont admises à la négociation sur un marché réglementé, telle que modifiée, il n'y a pas de limite quant au nombre maximal de voix dont peut disposer la même personne, tant en son nom personnel qu'en tant que mandataire.

DIVERS

Afin de se conformer aux obligations légales en vertu des lois qui lui sont applicables (incluant, sans limitation, la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, la loi luxembourgeoise du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés telle que modifiée, la loi luxembourgeoise du 12 novembre 2004 relative à la lutte contre le blanchiment et contre le financement du terrorisme telle que modifiée, toute loi luxembourgeoise portant transposition de la Directive (UE) 2015/849 du Parlement Européen et du Conseil du 20 mai 2015 relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins du blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme telle que modifiée), la Société collectera (ou a collecté) et traitera (ou a traité) vos données personnelles en votre qualité d'actionnaire de la Société.

Dans le cadre de la présente procuration, vos données personnelles sont collectées, traitées et utilisées notamment pour les besoins de l'organisation de l'Assemblée Générale et du vote des résolutions

La Société est le responsable du traitement de vos données personnelles.

Les données peuvent être communiquées à tous professionnels impliqués dans l'organisation de l'Assemblée Générale et/ou dans les opérations de vote.

Au-delà et dans le cadre des finalités pour lesquelles vos données ont été collectées / traitées, la Société transmettra (ou a transmis) vos données personnelles à ses prestataires de services (à savoir, les banques, les avocats, les auditeurs, l'agent domiciliataire) avec lesquels la Société a conclu un contrat de services incluant le respect des lois applicables à la protection des données (la loi luxembourgeoise du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel, telle que modifiée, et à compter du 25 mai 2018, le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (Règlement Général sur la Protection des Données)).

Vos données personnelles seront conservées par la société jusqu'à ce que vos données personnelles ne soient plus nécessaires aux fins pour lesquelles elles ont été collectées / traitées.

Vous avez le droit de demander à la Société l'accès et la rectification à vos données à caractère personnel ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données. Vous pouvez faire valoir vos droits en contactant GDPR_Enquiries@eurofins.com.

Soyez également conscient que dans la mesure où cela est nécessaire au vu des finalités pour lesquelles les données sont collectées et traitées, et à condition que la Société se conforme toujours à ses obligations légales, la Société peut divulguer vos données personnelles aux, sans limitation :

- conseillers de la Société (autres que ceux repris ci-dessus) ;
- entités gouvernementales ; et
- autorités réglementaires et non réglementaires.

Veuillez noter que vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle luxembourgeoise, la Commission Nationale pour la Protection des Données.

IMPORTANT

Les détenteurs d'actions d'EUROFINS SCIENTIFIC S.E. sont invités à envoyer une copie de leur CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT à la Société à l'adresse ci-après mentionnée (par courrier, fax ou e-mail) ou bien à instruire leur dépositaire professionnel de titres ou intermédiaire financier qui assure la garde et/ou la gestion de leurs actions d'EUROFINS SCIENTIFIC S.E. Les actionnaires qui participent à l'Assemblée Générale personnellement sont priés de se munir d'une copie du CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT et de la présenter à l'accueil le jour de l'Assemblée Générale.

Eurofins Scientific S.E.
Att : Service AG
23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg
Tel : +352 261 85 31 Fax : +352 261 85 331
ou AG2019@eurofins.com